

# PROCEDURE D'INSCRIPTION AU CFA



Inscription au CFA BTP des Ardennes en vue de l'obtention du :

OU

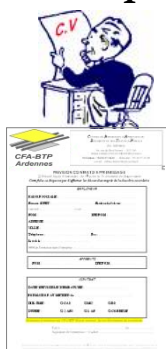
- **C.A.P.** (Certificat d'Aptitude Professionnelle)
- **M.C. Pl.** (Mention Complémentaire Plaquiste)
- **B.P.** (Brevet Professionnel)

## 1<sup>ère</sup> étape **PRENDRE CONTACT AVEC LE CFA BTP des Ardennes**



- ☞ Prendre contact avec le CFA BTP des Ardennes au **03.24.37.34.34** qui vous remettra un dossier d'information, une procédure d'inscription, un memento employeur et une prévision de contrat.

## 2<sup>ème</sup> étape **L'EMPLOYEUR**



- ☞ Trouver une entreprise d'accueil (*se déplacer directement à l'entreprise avec lettre de motivation, Curriculum Vitae, ...*).
- ☞ Faire remplir la prévision de contrat au futur employeur et lui remettre le memento employeur qui lui expliquera les démarches à suivre pour obtenir le contrat d'apprentissage.

## 3<sup>ème</sup> étape **ENTRETIEN et PRE-INSCRIPTION au CFA BTP des Ardennes**



- ☞ Prendre contact avec le CFA au **03.24.37.34.34** qui vous fixera un rendez-vous avec Mme HAMEL (*Conseillère Jeunes Entreprises*).

**⚠** *Aucun rendez-vous ne sera fixé sans la prévision de contrat remplie par l'employeur.*

☞ **Le jour de l'entretien, vous devrez OBLIGATOIREMENT vous munir des pièces suivantes afin de remplir le dossier d'inscription :**

- ✓ *Prévision de contrat signée par l'employeur*
- ✓ *1 photo d'identité 4,5 x 3,5 cm (visage entièrement visible, sans couvre-chef et sans lunettes de soleil)*
- ✓ *Un **Relevé d'Identité Bancaire***
- ✓ *Votre n° d'assurance Responsabilité Civile*
- ✓ *Les 3 derniers bulletins scolaires*
- ✓ *Règlement obligatoire de 20 € (en chèque ou espèces) correspondant à la participation au vêtement de travail*
- ✓ *Règlement en option de 20 € (en chèque ou espèces) correspondant au paiement des chaussures de sécurité*



**TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS VALIDE**



## 4<sup>ème</sup> étape TESTS



- ☞ Lors de l'entretien, Mme HAMEL vous communiquera la date de convocation au CFA pour les tests d'évaluation scolaire et de motivation.  
*Les résultats seront transmis à la famille et au futur employeur.*

## 5<sup>ème</sup> étape LA SIGNATURE DU CONTRAT



- ☞ L'employeur vous fera signer LE CONTRAT dès qu'il aura fait le nécessaire pour l'obtenir.

**⚠ La formation en entreprise peut commencer entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 31 décembre, après signature du contrat.**

## 6<sup>ème</sup> étape CONVOCATION AU CFA



- ☞ Le CFA vous adressera :
- une convocation pour 2 jours d'accueil en Septembre commençant par une réunion avec les parents et le maître d'apprentissage
  - une convocation pour votre 1<sup>er</sup> stage en Octobre (***attendez d'être convoqué !***)
  - le calendrier annuel de tous vos stages (avec double à l'employeur).

**Attention :** l'apprenti est tenu de se présenter en entreprise en attendant son premier stage au CFA



**Allocations Familiales**

La feuille d'allocation de rentrée est à faire remplir par l'employeur **UNIQUEMENT** (*au verso*) dans le cadre « votre enfant est en apprentissage » :  
l'apprenti n'est plus scolarisé ni étudiant, mais **salarié.**

**Le CFA n'a rien à signer, ne perdez pas de temps, envoyez-le aussitôt à la Caisse d'Allocations.**